

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2024

Convoqué le 6 février 2024, le Conseil communautaire d'Haut Pays du Velay communauté s'est réuni en séance publique à Riotord (salle polyvalente), le 12 février 2024 à 20h00 sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET (Président).

<u>Présents</u>: MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, GOUY Pascal, MOUNIER Lucien, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel, POINAS Jean-Michel, et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusés : Néant

Absents: Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoirs: M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

Mme MOUNIER Emeline a donné pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

M. le Président donne la parole à M. le Maire de Riotord qui accueille cette réunion. M. PEYRARD souhaite la bienvenue à l'assemblée et ajoute qu'un verre de l'amitié sera servi en fin de séance. M. le Président explique que ce Conseil Communautaire comporte plusieurs points dont deux qui vont être un peu plus longs : le compte financier unique 2023 et le bilan mi-mandat.

APPEL DES PRESENTS

M. le Président fait procéder à l'appel des Conseillers communautaires présents lors de cette séance du Conseil Communautaire et constate que le quorum est atteint (20 présents + 2 pouvoirs + 2 absents).

SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président précise qu'il convient pour le Bureau de désigner le secrétaire de la présente séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire désigne M. Guy PEYRARD comme secrétaire de séance (décision unanime).

APPROBATION PROCES-VERBAL

M. le Président indique qu'il convient pour le Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire qui a été transmis à tous les Conseillers communautaires ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023 (décision unanime).

INFORMATIONS

M. le Président présente les décisions (Bureau et Président) et arrêtés (Président) qui ont été prises dans le cadre des délégations et compétences qui leur ont été accordées.

Le Conseil Communautaire prend note des décisions et arrêtés pris par le Bureau et le Président.

AFFAIRES FINANCIERES

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

M. le Président indique qu'il sera procédé à l'élection d'un nouveau président pour voter ce point ; M. le Président ne pouvant pas présider la partie CFU.

Il est présenté les résultats 2023 pour le budget annexe « maisons médicales ». M. le Président rappelle que pour la maison de santé de Dunières, il y a eu peu de subventions ce qui explique une partie le déficit. La lecture des données indiquées dans le rapport est faite. Les résultats sont donnés en détaillant chaque maison de santé. Il est fait remarquer aux membres du Conseil le poids des amortissements en dépenses de fonctionnement sur ce budget annexe. Il est rappelé que la maison de santé de Dunières a commencé à s'amortir et pèse un peu plus lourd sur les opérations d'amortissements.

Il est donné le montant du résultat de fonctionnement de ce budget, soit -199 042.44 euros cumulé. Il est donné le montant du résultat d'investissement de ce budget, soit -670 473.55 euros cumulé.

Ensuite, la présentation des résultats du budget annexe « <u>ateliers industriels</u> » est faite. Il est précisé que ce budget inclut la grosse opération de LINAMAR en 2023 avec la 4^{ème} extension. Sur ce budget, les loyers de LINAMAR n'ont pas encore été ajustés, il faudra donc s'attendre à une augmentation des recettes de fonctionnement en 2024. M. le Président rappelle que la Communauté de Communes a fait des travaux pour près de 2.5 millions ; cette somme sera remboursée par l'entreprise via son crédit-bail. Il ajoute que le crédit-bail sera prolongé jusqu'en 2030 et l'objectif est bien de faire en sorte que la CC sorte au plus vite de cette opération. M. le Président explique que LINAMAR reparle déjà de travaux supplémentaires, mais que la position de la CC est de ne pas porter ces travaux en question pour le moment.

Il est donné le montant du résultat de fonctionnement de ce budget, soit -119 917.55 euros cumulé. Il est donné le montant du résultat d'investissement de ce budget, soit + 581 008.10 euros cumulé.

Le budget annexe « <u>bâtiments commerciaux</u> » comprend quant à lui deux opérations : le restaurant la LOKO à Dunières qui fonctionne et l'auberge d'Oumey à Raucoules qui est en cours de travaux, destinée à être louée en 2024. En 2023, les dépenses en investissement sont issues des travaux de l'auberge.

Il est donné le montant du résultat de fonctionnement de ce budget, soit + 2 202.28 euros cumulé. Il est donné le montant du résultat d'investissement de ce budget, soit - 386 418.71 euros cumulé.

Le dernier budget annexe est celui des « <u>zones d'activités</u> » qui comprend 12 zones. Ce budget est un budget dit « de stocks » destiné à comptabiliser nos achats / travaux pour plate-former des parcelles, puis les vendre à des entreprises qui s'installent. En 2023, la fin des travaux sur la plateforme « Vial Frères » sur la ZA de Ville ainsi que les travaux de la STEP à Chambaud constituent la majeure partie de nos dépenses. En parallèle, les ventes réalisées sur la ZA des Lardons à Raucoules constituent la majeure partie des recettes.

Conformément aux écritures de stocks, le résultat de la section de fonctionnement et celui d'investissement est de 0 euros.

Enfin, il est détaillé le <u>budget principal</u>. Plusieurs indicateurs financiers et ratios sont présentés. M. le Président rappelle qu'une note de synthèse est jointe au moment de la convocation du Conseil; elle permet une lecture politique et littéraire de l'exécution budgétaire 2023.

M. MOUNIER demande si la hausse du résultat est liée à la fiscalité. M. le Président indique que oui en partie.

M. le Président rappelle que le soutien financier de la CC à ses Communes membres est le premier budget communautaire en fonctionnement.

Concernant le résultat de fonctionnement, l'excédent réalisé est de 1 591 928.92 euros à mettre en lien avec la neutralisation des amortissements qui a été effectuée en 2023. En investissement, le résultat cumulé est de – 1 796 438.32 euros en incluant les restes à réaliser.

Il est ensuite procédé à la lecture de la note de synthèse du CFU 2023.

A la lecture de cette note, il est précisé que concernant la consommation électrique de la piscine, l'éclairage et la VMC sont les principaux postes consommateurs. M. DURIEUX demande si l'éclairage de la piscine est en LED. Il est répondu que oui.

Concernant les subventions versées aux façades, M. le Président explique qu'une enveloppe de 100 000 euros par an est ouverte, mais on s'aperçoit qu'on n'a pas beaucoup de dossiers « au plafond », mais bien plusieurs dossiers avec des montants inférieurs aux plafonds. Il est rappelé aux Communes qu'il est important de faire de la publicité pour faire connaître ce dispositif aux habitants situés dans les zones ciblées. Mme DURIEUX demande le nombre de dossiers que ça représente. Il est répondu qu'on a le montant de l'enveloppe mais pas le nombre de bénéficiaires, une demande sera faite à la cheffe de projet (NB : 20 dossiers ont fait l'objet d'une attribution de subvention en 2023). M. SABY demande si le montant restant à consommer en 2023 est reporté et ajouté aux 100 000 euros de l'enveloppe 2024. M. le Président répond que non, on ouvre une enveloppe de 100 000 euros par an maximum, il n'y a pas de report. Il expose qu'il n'est pas opposé à en prévoir un si le nombre de dossiers venait à exploser. Il est précisé que les sommes attribuées en 2023 ne sont pas forcément toutes versées (attente de justificatifs par exemple), mais tous les dossiers sont bien « rattachés » budgétairement à l'exercice 2023 afin d'avoir une lecture la plus transparente possible sur ce dispositif et son coût annuel.

M. le Président rappelle que le budget principal ne comprend plus d'emprunts ; ils sont tous dans les budgets annexes en lien avec des opérations produisant des revenus (loyers).

M. le Président demande s'il y a d'autres questions sur ce qui a été présenté. Il précise que la note est le document qui permet de mieux comprendre le fonctionnement et l'exécution budgétaire. Aucune question n'intervient.

M. le Président remercie les services pour le travail fournit et sort de la salle.

M. SANTY est désigné président de séance pour la partie des CFU (vote unanime – 1 abstention : M. SANTY).

M. SANTY soumet au vote individuellement les CFU 2023 des différents budgets de la collectivité (1 budget principal et 4 budgets annexes).

Le Conseil Communautaire approuve les comptes financiers uniques présentés pour l'ensemble des budgets annexes 2023, ainsi que pour le budget principal 2023 de la collectivité (décision unanime pour chaque vote de CFU).

AFFAIRES ECONOMIQUES

FONDS D'INTERVENTION LOCAL

M. le Président rappelle qu'il s'agit d'une subvention versée aux entreprises du territoire en complément d'autres subventions publiques (LEADER ou Région). Il ajoute que la CC applique des taux de subvention différents selon les cofinancements accordés à côté pour chaque dossier avec des plafonds variables (de 5 000 à 10 000 euros). Il propose alors de procéder à trois modifications

concernant le dispositif FIL: pour les commerces, en contrepartie de l'aide FIL qui sera apportée, obligation d'afficher un petit autocollant de la CC et de mettre à disposition si possible un espace d'affichage pour la CC dans leur commerce + identification d'un linéaire prioritaire des commerces + obligation de respecter les procédures règlementaires (urbanisme et publicité extérieure).

Mme MEYNET demande si ce sont des stickers qui seront donnés par la CC. M. le Président répond que oui. Il ajoute que pour les poses d'enseigne, il faut faire une déclaration officielle.

Mme MEYNET demande si la CC a un règlement local de publicité. Il est répondu que ce n'est pas le cas, mais que les Communes peuvent le mettre en place si elles le souhaitent.

M. POINAS demande si la Commune doit faire passer à la CC la demande de publicité extérieure pour avis. Il est répondu que ce serait une bonne idée ; ce ne serait pas un avis conforme règlementaire, mais juste un avis consultatif.

M. le Président ajoute qu'il a été demandé aux Mairies de supprimer les affiches désuètes, les affiches abîmées, et les enseignes qui ne sont plus d'actualité avec des commerces qui n'existent plus depuis de nombreuses années. Ce sujet a été évoqué en commission.

Il ajoute qu'il sera proposé aux commerçants (demande du Maire de St-Julien) de diffuser les informations communautaires sur des panneaux installés dans leur commerce. Ça ne sera pas une obligation car si le commerçant a une petite vitrine, ce sera difficile.

Il est précisé que ce dispositif peut intervenir pour du changement de mobilier, de la rénovation de vitrine ou de la rénovation intérieure (avec la Région), mais aussi l'acquisition de machines (avec le LEADER). Avec l'arrivée de Coralie MOLINES (manageur de commerces), du prosélytisme sera effectué auprès des commerçants pour qu'ils connaissent les financements qui existent.

M. le Président explique que pour que les commerces ne perdent pas ces aides, Coralie MOLINES va les rencontrer pour leur dire à quoi ils pourraient avoir droit.

M. MOUNIER demande si les commerçants pourraient toucher des aides à deux titres, le FIL et les façades s'ils sont propriétaires des murs pour un bâtiment à étages. Il est répondu que ça s'est déjà produit avec un commerce à Saint-Bonnet (« SABA »).

M. le Président précise que sur un certain linéaire au niveau des commerces des centres bourgs, la CC complèterait de 20% (et non plus 10%) plafonné à 10 000 euros (et non plus à 5 000 euros) dès lors que le local se situe dans ce nouveau périmètre ciblé et travaillé avec chaque Commune avant d'être validés en commission. Il ajoute qu'à St-Julien, il a été décidé que cette aide pourrait être attribuée peu importe le linéaire d'implantation dans le bourg, puisque St-Julien n'a actuellement qu'un seul commerce. Il est précisé que si des élus souhaitent plus d'informations, les services communautaires se tiennent à disposition.

Le Conseil Communautaire approuve les modifications du dispositif FIL présentées (décision unanime).

PERSONNEL

SUPPRESSIONS DE POSTES

M. le Président rappelle qu'il ne s'agit pas de supprimer du personnel, mais bien de mettre à jour les effectifs de la CC. Certains agents montent en grade ou réussissent des examens par exemple. On supprime donc leur ancien poste pour en créer de nouveaux. Il précise qu'on créé des postes ponctuellement en fonction des avancements, mais on supprime les anciens une fois par an.

Le Conseil Communautaire approuve les suppressions de postes proposées : 6 postes (décision unanime).

CREATIONS DE POSTES

M. le Président propose de créer des postes en fonction de l'évolution de carrière de plusieurs agents dans le cadre de leur ancienneté.

Il est ajouté qu'il ne s'agit pas ici de promotion interne, mais simplement d'avancements de grade classiques dus à l'ancienneté des agents.

M. le Président dit que cela ne représente pas une grosse augmentation de salaire pour le personnel concerné.

Le Conseil Communautaire approuve les créations de postes proposées : 2 postes (décision unanime).

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. le Président explique que ce tableau reprend l'ensemble des emplois de la collectivité par filière. La CC a 46 agents au total avec 30 ETP.

Le Conseil Communautaire approuve la mise à jour du tableau des emplois (décision unanime).

TELETRAVAIL

M. le Président rappelle que la CC avait autorisé une phase de test de 6 mois (2ème semestre 2023) pour la mise en place du télétravail au niveau des services administratifs. Le terme de ces 6 mois étant arrivé, un bilan a été fait pour les 6 personnes qui ont demandé du télétravail. Il s'avère que ce mode de fonctionnement leur donne entière satisfaction avec ½ journée de télétravail et ½ d'aménagement du temps de travail. M. le Président ajoute que les moyens techniques ont été mis en place avec des PC portables, mais également des transferts téléphoniques et que tout cela fonctionne bien.

Mme SOUTRENON demande s'il y a une charte du télétravail qui est en place au sein de la collectivité. Il est répondu que oui ; elle a été transmise aux agents concernés.

Mme DURIEUX demande si du mobilier du bureau a été acheté. Il est répondu que non, il n'y a pas eu d'achat de mobilier, mais un questionnaire à remplir par les agents pour s'assurer d'un environnement de travail adapté.

M. le Président dit que la question d'étendre le télétravail aux services opérationnels existe, mais que c'est beaucoup plus compliqué pour des maitres-nageurs par exemple. Sur certains postes de direction (comme les crèches), ça pourrait être envisagé, mais les directrices étant comptabilisées dans les effectifs d'encadrement, en pratique ce n'est pas souhaité.

Mme DURIEUX demande si les agents sont équipés de téléphones professionnels. Il est répondu que la plupart en ont un, et que pour les autres, l'idée est de mettre des installations téléphoniques via internet et les ordinateurs.

Le Conseil Communautaire approuve la mise en place définitive du télétravail au sein des services administratifs de la Communauté de Communes (décision unanime).

BILAN MI-MANDAT

M. le Président explique que les 8 Maires sont partis faire un séminaire de travail en octobre dernier afin d'évoquer le bilan mi-mandat. Le plan de mandat actuel a été fait avec des actions concrètes et mesurables. Les élus ont souhaité faire un point sur ce qui a été fait, ce qu'il reste à faire, ce qui serait nouveau à faire et ce qui peut être envisagé de ne plus faire. Il salue le travail des cadres de la collectivité pour la préparation de ce bilan mi-mandat qui a permis de travailler sur des éléments concrets et à faciliter les prises de positions / décisions.

Il est donc déroulé le diaporama concernant le suivi de toutes les actions du mandat selon les différentes compétences de la CC (certaines actions sont « faites », d'autres sont « en cours », d'autres « à faire ») :

Economie:

Bois : un effort sur la forêt doit être fait sur cette seconde moitié de mandat.

Tourisme

Voie verte: M. GRANGE suggère d'installer des bancs ou tables de pique-nique supplémentaires sur certains points de la voie verte. Mme MEYNET dit qu'il y a des bancs à certains endroits. M. GRANGE répond qu'un certain nombre de personnes âgées ont fait remonter ce constat. M. PEYRARD rappelle

que ça reste une voie verte et l'idée n'est pas de mettre du mobilier tous les 500 mètres. Mme MEYNET fait remarquer qu'il y a plus de bancs à Riotord que sur les autres tronçons. Il est précisé que parfois il y a un problème de largeur de la voie qui ne rend pas possible l'installation de mobilier. Toutefois, il est demandé aux Communes de faire remonter par écrit leurs demandes indiquant les lieux éventuels d'installation.

Oumey : il n'y aura plus de point « informations touristiques l'été » car la fréquentation est vraiment trop faible.

Nouvelle application rando : M. SANTY explique que cette nouvelle application comporte désormais toutes les activités pleine nature sur le territoire, et est beaucoup plus complète qu'avant. Elle connait quelques bugs actuellement.

Train touristique : M. SANTY indique ne pas être favorable au fait que le Velay Express aille en direction de Devesset, au vu de la situation financière actuelle du SIVU.

Aires de camping-car: M. le Président fait remarquer que les camping-cars sont très nombreux en été au niveau de la gare d'Oumey et que les riverains se plaignent. Il précise que l'intérêt des camping-cars est justement de faire fonctionner les commerces locaux et donc d'aller dans le bourg. M. MOUNIER se demande quel intérêt ils trouvent pour aller à la gare. M. le Président estime qu'il n'y en a pas, à part la tranquillité. M.POINAS pense qu'avec l'ouverture de l'auberge, ce devrait être différent.

Le point baignade à Dunières est abandonné, la règlementation étant trop exigeante et les analyses effectuées ne sont pas satisfaisantes pour créer ce point baignade.

Habitat:

OPAH: M. le Président indique que la stratégie OPAH votée en novembre 2023 devra être reprise car la politique de l'ANAH a été modifiée. M. Le Président précise que l'enveloppe prévue ne baissera pas, mais que la CC aidera plus de personnes. Il précise que pour l'intégration dans ce dispositif des Communes de St Romain et Raucoules, il n'y a pas encore de réponse. On se dirige vers des aides pour les propriétaires occupants d'abord puis dans un second temps pour les propriétaires bailleurs. Sur ce volet, et afin de continuer à aider les particuliers, une rallonge de 6 mois du dispositif « habitez mieux / SPEEH » qui sera reconduit en 2024.

Villages fleuris : le portage communautaire est abandonné car il nécessiterait énormément de temps agent.

Salon des artisans : le principe de ce salon est conservé et devra être mis en œuvre.

Environnement:

GEMAPI: l'EPAGE annonce une enveloppe de près d'un million d'euros d'études et dispositifs d'alerte pour la CC. M. POINAS explique que cette enveloppe reste à affiner. Il ajoute que cette étude a été faite à la louche et que certaines mesures peuvent être mises en œuvre sans gros travaux, mais plutôt grâce à des actions de préventions locales. M. PEYRARD ajoute que cette étude est à remettre en cause, qu'ils sont à côté de la plaque. A Riotord, ils ont étudié 30 mètres de rivière qui avait déjà fait l'objet d'une étude 10 ans auparavant et ça coûte 150 000 euros. M. le Président ajoute qu'immanquablement, il y aura des travaux à faire et que ça aura un coût.

Ordures ménagères: il est évoqué la possibilité d'augmenter la part incitative de 20 à 30%. La question de la mise en place, ou pas, d'une redevance spéciale pour une meilleure équité fiscale est également sur la table.

Enfance-jeunesse:

Assistantes maternelles : M. POINAS explique que les actions politiques plutôt collectives n'ont pas vraiment fonctionné, on va donc aller vers des démarches plus locales et s'interroger sur les attentes précises des assistantes maternelles et des parents pour améliorer le service rendu du relais.

Conseil communautaire des jeunes : cette action va être lancée en 2024.

Fonds de concours aux écoles : il sera dorénavant versé via la dotation de solidarité communautaire en conservant le forfait de 304 euros par élève.

Social - santé:

Santé: un travail va être fait pour trouver des dentistes d'ici la fin du mandat.

Finances:

M. le Président explique qu'il va falloir trouver de nouvelles ressources pour la CC d'ici la fin du mandat. Les projets d'investissement sont nombreux, les ambitions également. Les 8 Maires sont partis sur une enveloppe nouvelle de recettes à trouver de 500 000 euros par an. La piste évoquée est de trouver la moitié de cette somme par de la fiscalité nouvelle (création TFB 1% et augmentation CFE 1%), puis la seconde moitié en abaissant les sommes reversées par la CC à ses Communes (via la soustraction de la participation SDIS qui n'a jamais fait l'objet d'une CLECT en 2012 ; la contribution du SDIS sera donc « reprise » par la CC via la dotation de solidarité communautaire).

La mise en place du partage de la taxe d'aménagement est également envisagée avec le quota 80% CC / 20% Communes uniquement sur les ZA. Il est envisagé une mise en place à compter de 2025. Le recours à l'emprunt sera dorénavant plus automatique.

Le Conseil Communautaire approuve le bilan mi-mandat présenté (décision unanime).

QUESTIONS DIVERSES

VŒUX CC

M. le Président souhaite connaître le ressenti des élus sur la « nouvelle formule » 2024 des vœux de la CC

M. BERTHOLON dit que ça a été un moment très positif avec la mise en valeur des jeunes de notre territoire. Mme JAMES et M. VALLAT partagent ce constat.

M. DURIEUX regrette que toutes les entreprises du territoire n'aient pas été conviées ; c'est un bémol. M. le Président explique qu'on a une salle avec une capacité maximale de 150 personnes et on était déjà 130. Il a fallu faire des choix car il y a des contraintes logistiques. Il ajoute que pour 2025, ce seront les 4 autres Communes qui seront mises en avant.

M. MOULIN suggère de rencontrer les entreprises afin de pouvoir créer un réseau des entrepreneurs du territoire. M. le Président souligne que c'est effectivement dans le plan de mandat. M. PEYRARD explique que ça a déjà été fait une fois et que ça a très bien fonctionné. M. MOULIN et Mme MARCON suggèrent de faire des rencontres thématiques annuelles. Il est répondu que ça a été fait avec Petites Villes de Demain et que la récurrence annuelle est en effet un objectif.

Le Conseil Communautaire prend note de ces échanges.

AUBERGE D'OUMEY (RAUCOULES)

M. SANTY explique que, conformément au souhait du Conseil, une consultation de DSP a été lancée, mais qu'il n'y a eu aucune candidature. Il rappelle que le contexte économique n'est pas favorable et que la DSP fait certainement peur ; la communication n'a peut-être aussi pas été suffisante. Il ajoute que maintenant l'idée est de continuer à chercher en allant vers un bail commercial. Il rappelle que la DSP c'était un outil pour avoir beaucoup plus de droits de regard sur l'exploitation en termes d'ouvertures notamment. Pour le bail commercial, on essaiera d'avoir le plus de garanties possibles. Il ajoute qu'en termes de communication, on va tenter d'avoir une stratégie de communication plus importante vers les réseaux sociaux, la presse, les chambres consulaires, mais aussi la transmission d'un texte et diffusion dans les Communes.

M. le Président rappelle que les travaux de réhabilitation de l'auberge seront finis en mai – juin prochain, et ne sont pas en retard.

M. SANTY explique que le bail commercial n'est pas un marché public, c'est de gré à gré. On gagne donc du temps administratif.

Mme DURIEUX pense que ça va être compliqué d'avoir quelqu'un pour cet été. M. SANTY indique que cela reste l'objectif.

Le Conseil Communautaire prend note de la discussion intervenue.

COMMISSIONS

M. POINAS expose que la commission « enfance – jeunesse » se tiendra la lundi 4 mars (et non plus le mardi 5 mars).

M. MOUNIER Lucien demande si Mme JAMES pourrait laisser sa place à la CLECT à un autre élu de Montfaucon. Il est répondu que c'est à la Commune de délibérer pour redéfinir son membre à la CLECT. M. SANTY rappelle que l'on reste membre de la CLECT pendant tout le mandat.

Il est ajouté qu'il y aura une prochaine délibération relative au changement de membres pour des commissions suite à des évolutions à St-Julien (décès d'un conseiller et démission d'une conseillère). Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

M. PEYRARD clôt la séance à 23h15.

PROCHAINES REUNIONS

- Conseil Communautaire :
 - Le 8 avril 2024 à 20h00 (Saint-Bonnet-le-Froid)
- Bureau:
 - Le 27 février 2024 à 17h30 à la CC
- Commission:
 - Enfance-jeunesse le lundi 4 mars

Fin de séance 23h30.

Le Président, Bernard SOUVIGNET, Le Secrétaire de Séance, Guy PEYRARD